



## Coalition for the International Criminal Court

[www.coalitionfortheicc.org](http://www.coalitionfortheicc.org)

**Pour plus d'informations, veuillez contacter:**

**En Égypte:** Nasser Amin

Directeur général de l'Arab Center for the Independence of the Judiciary and Legal Profession,  
Coordinateur de la Coalition arabe pour la CPI et de la Coalition égyptienne pour la CPI

Tél : +2 01223112420

E-mail : [acijlp@thewayout.net](mailto:acijlp@thewayout.net)

**Au Maroc:** Leila Hanafi

Coordinatrice régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord à la Coalition pour la CPI

Tél : +212 661 475 060

E-mail : [hanafi@coalitionfortheicc.org](mailto:hanafi@coalitionfortheicc.org)

**À Amman:** Amal Nassar

Chargée de programme pour Moyen-Orient et l'Afrique du Nord à la Coalition pour la CPI

Tél : +962 799 350 841

E-mail : [nassar@coalitionfortheicc.org](mailto:nassar@coalitionfortheicc.org)

**À New York:** Brigitte Suhr

Directrice des programmes régionaux à la Coalition pour la CPI

Tél : +1 646 465 8540

E-mail : [suhr@coalitionfortheicc.org](mailto:suhr@coalitionfortheicc.org)

Ata Hindi

Officier de Liaison pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord à la Coalition pour la CPI

Tél : +1 646 465 8518

E-mail : [hindi@coalitionfortheicc.org](mailto:hindi@coalitionfortheicc.org)

### **POUR DISTRIBUTION IMMÉDIATE**

4 mai 2012

#### **La Coalition mondiale exhorte l'Égypte à rejoindre la Cour pénale internationale**

*L'Égypte devrait considérer la ratification comme une priorité*

**New York** - La Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI), un réseau mondial de plus de 2.500 organisations de la société civile dans 150 pays et œuvrant pour une CPI juste, efficace et indépendante et pour un meilleur accès à la justice pour les victimes de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, a aujourd'hui appelé l'Égypte à faire montre de son engagement en faveur de la justice internationale et de l'état de droit en ratifiant le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) ainsi que l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour (APIC). La Coalition a choisi l'Égypte comme pays cible pour sa Campagne de Ratification Universelle (CRU) de mai 2012, une campagne mensuelle lancée afin d'encourager les pays à adhérer au Statut de Rome. Au regard des élections législatives et des prochaines élections présidentielles, la présente période est un moment opportun pour l'Égypte afin de démontrer son engagement en faveur de la justice et de l'état de droit en

rejoignant le Statut de Rome.

De manière très louable, l'Égypte a signé le Statut de Rome le 26 décembre 2000. Le 6 mars 2011, l'ancien juge de la Cour internationale de justice, Nabil El Arabi, a été nommé Ministre des Affaires étrangères de l'Égypte et a mentionné la ratification de la CPI comme une priorité avant sa nomination en tant que Secrétaire général de la Ligue des États arabes.

« Après la révolution du 25 janvier, l'Égypte a un besoin urgent de ratifier le Statut de Rome ; la ratification permettra d'éviter de futurs crimes contre l'humanité tels que ceux qui ont été commis sous le régime précédent et contribuera grandement à mettre fin à l'impunité des autorités en charge de la sécurité en garantissant des procédures judiciaires justes et indépendantes », a déclaré Nasser Amin, directeur général de l'Arab Center for the Independence of the Judiciary and Legal Profession et coordinateur des Coalitions arabes et égyptiennes pour la CPI.

« Par conséquent, j'invite l'Assemblée égyptienne des Peuples qui a été élue après la révolution du 25 janvier à démarrer les procédures nécessaires à la ratification du Statut de Rome ».

À un moment où des changements radicaux se produisent à travers le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MOAN), la Coalition est convaincue que l'Égypte peut renforcer ce mouvement en croissance dans la région afin de mettre fin à l'impunité en rejoignant le Statut de Rome.

Dans la lettre, la Coalition a mis l'accent sur une série de développements dans la région et relatifs à la CPI au cours de l'année écoulée, notamment l'adhésion de la Tunisie au Statut de Rome et à l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour (APIC), la Conférence diplomatique régionale sur la CPI qui s'est tenue à Doha, au Qatar, ainsi que l'évolution de la situation de la Libye devant la CPI. En outre, les représentants du Koweït et de la Palestine ont également indiqué leur intention de rejoindre la CPI.

« Aujourd'hui, le système de justice pénale égyptien doit relever de nouveaux défis basés sur un environnement international en mutation. La police, les procureurs et les magistrats sont désormais appelés à devenir des acteurs scrupuleux quand au respect des normes des droits de l'homme et du principe de responsabilité en constante évolution », a déclaré Leila Hanafi, coordinatrice régionale de la Coalition pour la région MOAN. « En rejoignant la CPI, l'Égypte incitera plus de pays du MOAN à rejoindre la CPI et obtiendra ainsi une voix plus forte au sein du mouvement pour l'application du principe de responsabilité et participera de fait à la construction d'une CPI qui sera un mécanisme international réellement efficace pour la justice et la paix ».

Avec l'adhésion du Guatemala au Statut de Rome le 2 avril 2012, 121 États ont désormais adhéré ou ratifié le traité. À ce jour, la Ligue arabe, composée de 22 États, ne dispose que de 4 États parties au Statut de Rome, à savoir les Comores, Djibouti, la Jordanie et la Tunisie. Ratifier le traité permettra à l'Égypte d'assumer un rôle dans la promotion des droits de l'homme, du principe de responsabilité, de la justice et dans la lutte contre l'impunité pour les crimes graves. L'Égypte serait également en mesure de participer activement et de manière plus importante à l'Assemblée annuelle des États parties (AEP) de la CPI au cours de laquelle les États prennent des décisions importantes en ce qui concerne l'administration de la Cour, notamment l'élection des juges, des procureurs et d'autres fonctionnaires de la Cour prendra part à l'adoption du budget de la Cour.

**Contexte:** La CPI est la première juridiction internationale permanente au monde capable de juger les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide. Au cœur du mandat de la Cour se trouve le principe de complémentarité selon lequel la Cour n'interviendra que si les systèmes juridiques nationaux ne sont pas disposés ou sont incapables d'enquêter et de poursuivre les auteurs de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Il existe actuellement sept enquêtes devant la Cour: la République centrafricaine, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, le Darfour, le Soudan, l'Ouganda, le Kenya, et la Libye. La CPI a publiquement émis 20 mandats d'arrêt et neuf citations à comparaître. La Cour a rendu un arrêt dans son premier procès le 14 mars 2012. Deux autres

procès sont en cours. Le procureur de la CPI a également déclaré mener sept examens préliminaires sur quatre continents: en Afghanistan, en Colombie, en Géorgie, en Guinée, au Honduras, en République de Corée et au Nigeria.

La Coalition pour la Cour pénale internationale est un réseau mondial d'organisations de la société civile dans 150 pays travaillant en partenariat afin de renforcer la coopération internationale avec la CPI, veiller à ce que la Cour soit juste, efficace et indépendante, rendre la justice à la fois visible et universelle et promouvoir des lois nationales fortes et capables de rendre justice aux victimes de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide. Pour plus d'informations, veuillez visiter: [www.coalitionfortheicc.org](http://www.coalitionfortheicc.org)